



65030 - Sports de nature (PDESI)

**Proposition d'approbation du programme
d'actions (2018/2019) proposé par le
Comité Départemental de Ski du Bas-Rhin
Proposition d'attribution d'une aide**

Rapport n° CP/2018/028

Service gestionnaire :
J530 - Service des sports

Résumé :

Dans le cadre des compétences du Département en matière de sports de nature, le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'approuver le programme d'actions proposées par le Comité Départemental de Ski du Bas-Rhin pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019.

La loi 2000-627 du 6 juillet 2000 a attribué aux Départements la compétence du développement maîtrisé des sports de nature, en leur confiant la réalisation du Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) et l'animation d'une instance de concertation, la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI).

La mission du Département consiste à accompagner au mieux le mouvement sportif et les collectivités afin de valoriser les espaces, sites et itinéraires, et ce dans un souci de développement maîtrisé des sports de nature.

Sport pour tous se pratiquant dans tous les territoires du Bas-Rhin, le sport de nature permet d'ouvrir la pratique au plus grand nombre, de par son accessibilité à tous les âges et tous les milieux et de par son offre de proximité, dans l'ensemble des territoires.

Cette politique s'inscrit également dans une volonté de renforcement de la transversalité des actions inscrites dans les politiques sectorielles. En effet, elle combine le sport, l'environnement, le tourisme, l'emploi, la jeunesse, l'éducation ainsi que le développement local et la solidarité.

Pour bénéficier du soutien départemental, au titre du sport, les comités sportifs - ou ligues lorsqu'il n'y a pas de comité - ont le choix (Délibération n° CG/2010/69) entre :

- solliciter l'aide à la licence (part fixe de 400 € et part variable selon le nombre total de licenciés, tous âges confondus, avec les montants suivants : 0,43 €/licencié pour moins de 500 licenciés, 0,48 €/licencié de 500 à 5 000 licenciés, 0,53 €/licencié pour plus de 5 000 licenciés) ;
- opter pour une convention d'objectifs, en présentant un projet de développement sportif et différentes actions à mener sur une ou plusieurs années, qui s'inscrivent dans les axes et objectifs de la politique sportive départementale :
 - axe 1 : une politique sportive basée sur un soutien fort aux associations ;
 - axe 2 : une politique sportive en faveur d'un aménagement équilibré et durable du territoire ;
 - axe 3 : une politique sportive érigeant le sport comme école de la vie pour la jeunesse ;

- axe 4 : une politique sportive proposant un sport pour tous, tout au long de la vie ;
- axe 5 : une politique sportive favorisant le développement maîtrisé des sports de nature.

1. Bilan des actions conduites en 2017 par le Comité Départemental de ski du Bas-Rhin

Le Comité Départemental de ski du Bas-Rhin compte 2 652 licenciés en 2017, répartis dans 30 clubs. Le nombre de licenciés est à nouveau en augmentation, puisqu'il est passé de 2 515 licenciés en 2016 à 2 652 en 2017.

Le Comité Départemental de ski regroupe de nombreuses disciplines : ski alpin, ski nordique, télémark, snowboard, ski sur herbe, randonnée alpine, randonnée nordique et ski-roue.

Une des particularités du ski est sa dépendance aux données climatiques et, notamment, l'enneigement du massif vosgien qui, en cas de manque, constitue un frein à son développement.

Ainsi faute d'enneigement en début de saison 2016/2017, les activités des clubs ont été très difficiles à démarrer et des manifestations ont dû être annulées, telles le 3eme Prix du Conseil Départemental 67 au Champ du Feu ou l'organisation de la course des cadres de SKI67 en nocturne.

Quelques courses ont cependant pu avoir lieu et pour la première fois, une animation Biathlon sur l'anneau de départ des pistes de la Serva.

La Fête de la Neige au Champ du Feu (29 janvier 2017) a pu se dérouler dans de bonnes conditions, et celle de l'été (2 juillet 2017) a été l'occasion d'inaugurer le parcours d'initiation à la course d'orientation.

Le comité relève les résultats exceptionnels des coureurs d'Alsace Ski compétition. Les travaux réalisés par le Département sur le site nordique des Myrtilles ont donné satisfaction aux utilisateurs.

Plus précisément, dans le cadre de la convention, l'association a poursuivi quatre objectifs de développement :

- aide aux clubs : soutien, accompagnement, mutualisation des moyens ;
- développement du ski scolaire ;
- actions d'insertion et de solidarité auprès des publics défavorisés ;
- promotion, animation et développement maîtrisé du site du Champ du Feu ;
- animation et gestion du Centre Départemental de Ski Nordique et de l'espace nordique du Champ du Feu.

Les élèves des écoles (HOHWALD, OTTROT et SCHILTIGHEIM), sont accueillis dès que les conditions d'enneigement et météorologiques du Champ du Feu le permettent et l'expérience de la classe sportive au collège du Torenberg à HEILIGENSTEIN se poursuit.

Le comité de ski a intégré dans ses effectifs un allocataire du RSA en fin de droit, en contrat aidé, et un autre, en tant que bénévole.

Il assure un accompagnement spécifique individualisé ou collectif pour des jeunes en difficulté ou en situation de handicap (Institut du Bruckhoff, Armée du Salut, Secours Populaire...).

Il assure l'entretien, le damage des pistes.

Les objectifs affichés du projet ont été atteints.

2. Proposition de mise en place d'un programme d'actions avec le Comité Départemental de Ski du Bas-Rhin

Chef de file en matière de développement maîtrisé des sports de nature, le Département porte une attention particulière à la prise en compte des priorités dans ce domaine dans les conventions d'objectifs : entretien des sites, communication spécifique sur les milieux naturels d'évolution, actions particulières dans le domaine.

Le Comité Départemental de Ski s'inscrit pleinement dans cette ambition.

Sa particularité réside dans le fait que, outre sa politique de promotion de la discipline, il prend une part active dans le développement du site du Champ du Feu.

Le Comité Départemental de Ski s'engage, notamment au travers du Centre Départemental de Ski Nordique à assurer l'accueil de scolaires sur le site du Champ du Feu, la gestion et l'entretien de l'espace nordique (l'entretien des pistes de ski nordique, raquette et luge et des voies piétonnes du domaine skiable) et la promotion et le développement sportif, de loisir et touristique du site.

Le Comité souhaite poursuivre les actions engagées en 2017 pendant les deux années à venir :

- aide aux clubs : soutien, accompagnement, mutualisation des moyens ;
- développement du ski scolaire : à la suite de la section sportive d'HEILIGENSTEIN, une autre section s'est créée au lycée de BARR ;
- actions d'insertion et de solidarité auprès des publics défavorisés ;
- promotion, animation et développement maîtrisé du site du Champ du Feu ;
- animation et gestion du Centre Départemental de Ski Nordique et de l'espace nordique du Champ du Feu.

3. Proposition d'attribution de subvention et d'approbation des termes du projet de convention à conclure

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet de convention pluriannuelle à conclure pour la période 2018/2019 et d'attribuer une subvention annuelle dans le cadre d'une convention financière concernant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 au Comité Départemental de ski du Bas-Rhin afin de mettre en œuvre le programme d'actions défini.

Pour la saison 2016/2017, le soutien du Département s'est monté à 48 000 €, et le Comité sollicite la reconduction de cette aide à même hauteur sur un budget prévisionnel annuel de 341 310 €.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer au Comité Départemental de Ski une subvention pour un montant de 48 000 € pour l'année 2018 et :

- de décider que cette subvention de 48 000 € pour l'année 2018, sera versée selon les modalités suivantes :
 - une avance à la notification de la convention dans la limite de 60 % du montant prévisionnel annuel de la contribution ;
 - le solde au vu des justificatifs et de l'évaluation des actions prévues (compte- rendu d'exécution et compte-rendu financier) ;
- d'approuver les termes du projet de convention pluriannuelle d'objectifs à conclure entre le Département et le Comité Départemental de Ski du Bas-Rhin pour la période 2018-2019, sur la base du programme d'actions proposé.

La Commission thématique Enfance, Famille et Education a émis le 5 février 2018 un avis favorable au projet d'attribution d'une aide départementale en 2017 à hauteur de 48 000 € en faveur du Comité Départemental de Ski du Bas-Rhin, tel que présenté dans l'annexe au présent rapport.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
30301	65-6574-32	400 000,00 €	400 000,00 €	48 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide :

- *d'approuver le programme d'actions proposé par le Comité Départemental de Ski du Bas-Rhin pour les années 2018 et 2019 ;*
- *d'attribuer une subvention d'un montant de 48 000 € pour l'année 2018 ;*
- *approuve par ailleurs les termes du projet de convention d'objectifs pour la période 2018/2019 et du projet de convention financière pour 2018 à conclure entre le Département et le Comité Départemental de Ski du Bas-Rhin, joints à la présente délibération ;*
- *autorise son président à signer ces conventions ;*
- *décide que la subvention sera versée selon les modalités suivantes :*
 - *une avance à la notification de la convention dans la limite de 60 % du montant prévisionnel annuel de la contribution ;*
 - *le solde au vu des justificatifs et de l'évaluation des actions prévues (compte- rendu d'exécution et compte-rendu financier).*

Strasbourg, le 08/02/18

Le Président,



Frédéric BIERRY